

# Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2022/23

11 octobre 2022

Français  
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

## Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

*Rapport du Directeur général*

1. Le présent rapport, adressé parallèlement au Conseil des gouverneurs et au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général<sup>1</sup>.

### Activités relatives à l'enrichissement

2. Comme indiqué précédemment<sup>2</sup>, en plus des 30 cascades de centrifugeuses IR-1 prévues dans le PAGC<sup>3</sup>, l'Iran a informé l'Agence qu'il comptait installer 27 cascades supplémentaires à l'installation d'enrichissement de combustible (IEC) de Natanz afin de produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U – six cascades de centrifugeuses IR-1, douze cascades de centrifugeuses IR-2m, six cascades de centrifugeuses IR-4 et trois cascades de centrifugeuses IR-6.

3. Dans une lettre reçue par l'Agence le 4 octobre 2022, l'Iran a informé l'Agence qu'il comptait installer trois cascades de centrifugeuses IR-2m supplémentaires à l'IEC et qu'il avait actualisé le questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) pour l'IEC en conséquence.

4. Le 9 octobre 2022, l'Agence a vérifié à l'IEC que 36 cascades de centrifugeuses IR-1, six cascades de centrifugeuses IR-2m, deux cascades de centrifugeuses IR-4 et trois cascades de centrifugeuses IR-6 étaient alimentées en UF<sub>6</sub> naturel pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U ; qu'une cascade de centrifugeuses IR-4 et six cascades de centrifugeuses IR-2m étaient entièrement installées mais

<sup>1</sup> Documents GOV/2022/39 et GOV/INF/2022/22.

<sup>2</sup> Document GOV/2022/39, par. 15 à 20.

<sup>3</sup> PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 27.

n'avaient pas encore été utilisées pour enrichir de l' $UF_6$  ; que l'installation de deux des trois cascades de centrifugeuses IR-2m supplémentaires susmentionnées avait commencé ; et que l'installation des trois cascades de centrifugeuses IR-4 et de la cascade de centrifugeuses IR-2m restantes n'avait pas encore commencé.